

contenu du message

| | |
|--------------------|--|
| de | "ambassadeurs" <ambassadeurs@sictomdole.fr> |
| à | "mairie.villette.les.dole@wanadoo.fr" <mairie.villette.les.dole@wanadoo.fr> |
| cc | "Eric BOSVY" <e.bosvy@sictomdole.fr> |
| date | 16/04/18 11:10 |
| objet | VILLETTE LES DOLE : CONTROLE DE BACS D'EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES DU 13/04/18. |
| pièce(s) jointe(s) | 1 fichier(s) S22C-818041...pdf (3.90 Mo) |

Monsieur Le Maire,

Suite au contrôle des bacs d'Emballages Ménagers Recyclables (couverture jaune ou bleu) effectué sur votre commune le vendredi 13 avril 2018 par nos ambassadrices du tri, veuillez trouver ci-joint les résultats individuels relevés sur le terrain dans les bacs des habitants.

Si le bac de l'utilisateur a fait l'objet de non-conformité ou d'écart au tri, les ambassadrices laissent un avis de passage dans la boîte aux lettres selon les modèles ci-joints.

En conclusion, le contrôle des bacs de votre commune, a permis de constater que :

- **91 Bacs d'Emballages Ménagers Recyclables ont été contrôlés :**

- 64 bacs étaient conformes - 1 bac était non pucé – 1 bac a été refusé à la collecte et un autre à la sortie de Villette les Dole mais sur la commune de Dole - les 27 autres bacs contenaient :

Des déchets à destination du bac gris (bac à ordures ménagères résiduelles) :

Des mégots de cigarettes, des trognons de pomme, des mouchoirs en papier, des restes de restauration rapide, du pain, une boîte de fromage en bois, des déchets de salle de bains, des lingettes, de l'essuie-tout, du coton, des éponges, des minons de sèche-linge, du papier de cuisson.

Des déchets à destination des points d'apports volontaires – conteneurs à papier :

Des journaux, revues, magazines, du papier.

Des déchets à destination des points d'apports volontaires – conteneurs à textile :

Un drap, des vêtements et sous-vêtement, un sac de sport, un sac à main.

Des déchets à destination de la déchèterie :

De la bâche, une nappe en plastique, divers plastiques durs (un arrosoir, une assiette, un seau, un biberon...). Du gros carton, un harnais (pour chien), une chaîne métallique, des déchets de bricolage (des câbles en plastique, du scotch de déménagement, un filtre voiture...).

Des DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques : une multiprise, un boîtier de commande électrique.

Des déchets à destination du bac gris (bac à ordures ménagères résiduelles) OMR :

1 sac d'ordures ménagères résiduelles mélangé avec des emballages ménagers recyclables.

Des déchets à destination de la déchèterie :

Un abattant wc.

- Au niveau du regroupement des N° 20 Grande Rue - 1 Bac était non pucé mais présenté à la collecte , un autocollant URGENT demande d'identification auprès de nos services a été collé sur le couvercle.
- 3 bacs à ordures ménagères résiduelles ont été contrôlés non conformes, ils contenaient du vrac ,2 bacs ont été refusés à la collecte (voir en pj).
- **Les bacs qui portent la mention AV sur les fiches de contrôles (jointes en fichier), sont des bacs qui seront vérifiés lors d'un prochain contrôle.**

A toute fin utile, nous vous informons que :

225 Bacs d'emballages ménagers recyclables ont été levés par le camion sur un total de 331 bacs .

Nous vous rappelons que la qualité du tri a une incidence sur les tarifs appliqués au traitement des bacs d'emballages ménagers recyclables.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.
Les Ambassadrices du tri.

Les Ambassadrices du tri
SICTOM de la zone de Dole
22 Allée du Bois- 39100 BREVANS.
Tel : 06-87-86-36-48.